

Conditions d'application de la convention IRSI - PCTIRSI

Code produit : PCTIRSI

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Maîtriser la gestion des sinistres dégâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI

Programme de la formation

1. Le contexte de la convention IRSI
 - Historique
 - Objectifs poursuivis
2. Les principes généraux de la convention IRSI
 - Champ d'application DDE et incendie

- Causes et locaux exclus
 - Tiers à l'immeuble
 - Réputé garanti
 - Absence d'assurance ou non-assurance
 - Subsidiarité de l'assurance immeuble
3. L'assureur gestionnaire
- Désignation
 - Rôle
4. La recherche de fuite
5. Les règles de prise en charge des dommages
- Principes de détermination des deux tranches
 - Evaluation et expertise des dommages
 - Modalités de prise en charge
6. Les recours
- Sinistres tranche 1 / tranche 2
 - Frais de recherche de fuite
 - Dommages immatériels
7. Les sinistres en aggravation
- Définition
 - Evaluation et prise en charge
8. L'action en remboursement / en récupération
- Principes d'application
 - Modalités

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.